

de Centre de santé Tulattavik de l'Ungava

C.P. 149
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Établissements visés :

Fort Chimo J0M 1C0

Leaf Bay (Tasiujaq) J0M 1C0

Aupaluk J0M 1C0

Payne Bay (Kangirsuk) J0M 1C0

Koatrak J0M 1C0

Wakeham Bay (Kangijsujuaq) J0M 1C0

George River (Kangijsualujuaq) J0M 1C0

Centre de réadaptation Sapummivik
Case postale 39
Salluit (Québec) J0M 1S0

Tout autre établissement de l'employeur.

Vous trouverez par ailleurs jointe à la présente la liste des salariés concernés par cette cession partielle des activités et qui occupent un emploi dont le titre d'emploi est rattaché à une catégorie de personnel pour laquelle les salariés transférés de la Régie régionale occupent un emploi dont le titre d'emploi est rattaché à cette même catégorie.

Finalement, nous portons à votre attention le fait que le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5087, lequel est accrédité auprès de la Régie régionale, a transmis à la Commission des relations du travail une requête en transmission des droits et obligations en vertu de l'article 45 du *Code du travail* en date du 9 septembre 2015 dans les dossiers CM-2015-6329, CM-2015-6338 et CM-2015-6339.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Luc Larouche
Chef du service des ressources humaines
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava

p.j

CRT-MTL MESS-15OCT-15 1325